



Attestation de résidence en france

Par **sarah2010**, le **18/01/2010** à **11:39**

Bonjour,
Comment un retraité du régime sécurité sociale Français peut prouver qu'on a bien résidé et travaillé en France ? existe t il une attestation de résidence ?
Je vous expose le cas de mon papa, qui avait résidé et travaillé sur paris de 1959 à 1969. il est retraité du régime général de la sécurité sociale et réside au Maroc depuis plus de 20ans.
Sa retraite est versée au maroc (virement via Banque marocaine). n'il a malheureusement perdu son ancienne carte de résident et il n a même pas gardé une copie.
Comment et où peut t il s adresser pour justifier qu il bien résidé et travaillé en France ? existe-t-il une attestation de résidence délivrée par la préfecture en consultant les archives ? si oui comment et où faire la demande sachant qu il avait travaillé sur Paris ?
n'il a bien les documents prouvant sa retraite française versée au maroc, le consulat Français à casablanca- Maroc, ne veulent pas prendre en compte sa retraite française pour constituer le dossier de carte de résident retraité. Le consulat lui demande une copie de son ancienne carte de résident (malheureusement perdu) ou prouver via attestation qu il a bien travaillé et résidé en France, comment faire SVP ?

Par **chris_ldv**, le **18/01/2010** à **15:46**

Bonjour,
C'est le moment de ressortir les fiches de paies françaises qui doivent être conservées "sans limitation de durée", même au bout de 41 ans ...
Salutations,